



CERTIFICAT BODY KARATÉ

Le Certificat de Body Karaté (CBK) est organisé par les ligues régionales. Cette certification permet à tout licencié, titulaire ou non du 1er Dan, Duan ou Dang, d'animer cette activité, au sein d'un club existant affilié à la FFK et en conformité avec les statuts fédéraux.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés de la FFK de 18 ans et plus ;
- Animateurs/instructeurs investis dans l'encadrement de la pratique ;
- Arbitres/juges de la fédération.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter votre ligue régionale pour étudier les possibilités d'accueil.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Enseigner le body karaté en pleine autonomie ;
- Organiser la pratique en toute sécurité lors des séances ;
- Développer la pratique à long terme du body karaté.

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être licencié à la FFK depuis au moins 3 saisons, dont la saison en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

DATES ET LIEUX

La formation est organisée par les ligues régionales :

Chaque candidat passe son diplôme dans sa ligue régionale d'appartenance. Sinon, il doit procéder à une demande de dérogation (voir son responsable de formation). Rendez-vous sur le site internet de votre ligue pour y trouver les dates et lieux de formation.

TARIFS

Frais de formation : 200€

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Le programme :

- Concevoir et mettre en œuvre des exercices/séances body karaté ;
- Connaître l'environnement associatif, fédéral et spécifique du body karaté ;
- Connaître et utiliser les structures musicales spécifiques au body karaté ;
- Participer à des stages de body karaté.

La durée et les méthodes pédagogiques :

32h de formation dont :

- 4h de préformation
- 24h de formation en présentiel
- 4h de participation fédérale

Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience, alternance en structure club.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Présentation et mise en situation d'un enchaînement de body karaté ;
- Entretien portant sur un exposé relatif aux thèmes du club, de l'environnement fédéral et du body karaté ;
- Suivi de l'intégralité de la formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACT

Secrétariat administratif

formation@ffkarate.fr / 01 41 17 44 40